

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34
e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du dix novembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette,
M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints,
Mme GERRIET Pascale, Mme GUILLOT Raymonde, Mme GUYON Gabrielle,
M. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, M. TRULLARD Yvan

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : M. BRENIAUX Romuald

Ordre du jour :

- 1 – Château d'Artois : Validation plans / planning / coûts
- 2 – Achat d'un défibrillateur
- 3 – Achat d'extincteurs pour le Château d'Artois
- 4 – Location logement du presbytère
- 5 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1 – Château d'Artois

Monsieur le Maire présente les plans modifiés par le maître d'œuvre. Les demandes formulées lors du précédent conseil ont été prises en compte. Les plans sont donc validés à l'unanimité. Il sera cependant demandé une nouvelle esquisse avec une version plus large de la passerelle. Le permis de construire devra être déposé dans les plus brefs délais en conformité avec les instructions de la DDT.

L'estimation des coûts doit être affinée et le phasage sera demandé au maître d'œuvre.

Avec ces éléments chiffrés, le conseil se prononcera pour un éventuel étalement des travaux en fonction de ses capacités financières.

2 – Achat d'un défibrillateur

Le conseil approuve à l'unanimité le principe de la mise en place d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) devant la mairie.

Les coûts sont les suivants :

Appareil Schiller automatique :	1 569,60 € TTC
Pose :	106,80 € TTC
Coffret étanche et chauffé :	639,60 € TTC
Mise en service :	222,00 € TTC
Maintenance annuelle :	249,60 € TTC
Soit un total de	2 787,60 € TTC

Le conseil autorise le Maire à demander une aide au Conseil Général au titre du dispositif « équipement des communes jurassiennes en défibrillateur » qui devrait être de 1 000 €.

3 – Achats d'extincteurs pour le Château d'Artois

Le conseil valide à l'unanimité le devis de la société Jura Protection Incendie d'un montant de 214,38 € TTC pour l'achat de 3 extincteurs pour le château d'Artois.

L'assurance devrait rembourser une partie de cet achat.

4 – Location logement du presbytère

M. Julien SAULDUBOIS nous fait savoir, par un courrier daté du 29 septembre dernier, qu'il souhaite quitter son logement situé au-dessus de l'école pour louer celui qui est disponible au presbytère.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Le loyer est fixé à 395 € mensuel et les charges (entretien annuel de la chaudière) à 13 € par mois.

Le Maire est autorisé à signer un nouveau bail avec M. SAULDUBOIS à compter du 1^{er} décembre 2014.

M SAULDUBOIS désire conserver son poêle à bois et l'installer à la place de l'existant. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le logement de l'école sera donc libre à compter du 1^{er} décembre. Vu l'état de cet appartement, le conseil décide de ne pas le remettre en location. La commission des bâtiments se réunira en janvier pour réfléchir au devenir de cette bâtisse.

5 – Questions diverses

- Un nouveau compteur EDF sera installé pour le 1^{er} étage du Château. Le devis s'élève à 604,08 € TTC. Le devis sera signé début janvier afin que les travaux d'installation du compteur aient lieu en même temps que la réfection des sanitaires.
- La gendarmerie propose de venir faire une réunion d'information « sécurité ». La date sera communiquée ultérieurement.
- Le Maire a rencontré la DDT et le CTRD d'Artois en vue d'aménager le passage du troupeau de M. CATTET sur la route départementale 248 ; un rendez-vous sera demandé à M. CATTET.
- Le panneau d'entrée d'agglomération route d'Ivory sera déplacé afin de sécuriser l'accès et de réduire la vitesse de circulation.

- Mme GERRIET demande un accord de principe sur la participation de la commune pour une soirée inaugurale de la salle du Château qui sera proposée au Foyer Rural lors d'une prochaine réunion. Le conseil accepte de payer le chauffage du Château lors de cette soirée. Une réponse sera apportée lors d'un prochain conseil quant à la participation de la commune pour un buffet apéritif, suivant le tarif estimé.
- Une enquête publique aura lieu sur le village concernant le plan de protection de la source « La Pochère » située aux Planches. Elle aura lieu du 1^{er} au 17 décembre prochain. Un registre d'enquête sera à disposition des habitants en Mairie. Ceux-ci pourront faire acte de leurs remarques. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en Mairie le 11 décembre de 9h à 12h.
- M. BESNARD Quentin qui souhaite installer une chèvrerie entre le Fer à Cheval et chez M. PERILLAT a rencontré le Maire et Mme VALLEUR ; Son projet sera bientôt finalisé.
- M. SOULIÉ, du SYDOM du Jura est venu faire un état des lieux pour le projet « communes 100% compostage ». Nous attendons son compte rendu.
- Le conseil décide de ne pas s'inscrire aux « Conseils en Energie Partagés » proposés par le SIDEC du Jura, en partenariat avec le Pays du Revermont.
- ERDF viendra le 24 novembre prochain pour la viabilisation des 2 nouvelles parcelles.
- L'école Saint Just demande la participation de la commune pour les enfants de la commune scolarisés dans leur établissement (2 élèves en maternelle et 4 en primaire). Renseignement sera pris au SIVOS.
- Suite à notre demande d'informations concernant le relais d'accueil et de services, la mairie d'Arbois a fait un courrier expliquant les différents services apportés à la population. Une réunion d'information aura lieu le 18 novembre. Le Maire et Mme VALLEUR s'y rendront.
- M. BAILLY a été sollicité pour l'agrandissement du columbarium au cimetière. Nous attendons son devis.
- Le conseil décide de solliciter une jeune chanteuse afin d'animer le repas des anciens début janvier.
- Le déneigement sera, cette année encore, confié à M. BAILLY Emmanuel.
- L'entreprise LAROCHE sera contactée pour la pose des guirlandes de Noël. M. GILLE et M. RIGAUD se chargeront de vérifier l'état du matériel.
- Le prochain conseil aura lieu vendredi 12 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Romuald BRENIAUX